



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

DU LUNDI 23 JUIN 2025

Le lundi vingt-trois juin deux mille vingt-cinq à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué le lundi seize juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle Maison Neuve à Brétigny sur Orge, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

PAS DE QUORUM, une 2ème séance se tiendra le lundi 30 juin à 17H dans les bureaux du Syndicat à Ollainville.

Etaient présents :

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CHERFA, F. ROUCHY, F. LECRON, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, M. BERTINOT, J. KLEIN, S. TANGUY, J. PEREZ, R. CARPENTIER, P. ROGER, F. ARBELET, P-j. LE BEC, J. DELPIC, F. CHOLLEY, V. DABADIE, N. DACHICOURT,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, P. RODARI, O. THOMAS,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : L. LARREGAIN, B. PANOT, S. DELOGES, L. DUHAY, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, V. HERVAS,
Communauté de Communes du Pays de Limours : D. CHAINTREUIL, J. BRUNEL, P. VERGNIEUX, G. KASPERSKI, W. BERRICHILLO,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Fontenay-lès-Briis : J. BRUNEL,
Forge-les-Bains : P. VERGNIEUX,
Grand Orly Seine Bièvre : J. EUGENE, D. GUETTO, M. CHARLET,
La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S. PERDREAU,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Linaz : D. DEMICHEL,
Marcoussis : O. THOMAS,
Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,
Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : G. KASPERSKI,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, B. SPROTTI, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEAU, D. ESPRIN, S. COUSIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, M. DURANTON, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. LEVEAU, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : L. CASTAINGS, O. MARCHAU, C. LARDIERE, S. LEGRAND, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, T. DEGIVRY, J. SALANON, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, F. VIVAT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,
Forge-les-Bains : J. SALANON,
Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, L. BENSARSA REDA, F. SAINT-PIERRE, C. DELAVEAU-PIERACCI,
S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, J-m. VILAIN,
Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,
Janvry : C. SCHOETTL,
La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,
Linas : C. LARDIERE,
Marcoussis : S. LEGRAND,
Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER, A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH, D. GONZALES,
Montlhéry : M. BENEL, R. ZIANE
Nozay : C. FOURNES,
Pecqueuse : C. DROUET,
Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, C. CHARDIN, S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,
Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 143

Présents : 58 (dont 16 avec double vote)

Quorum : 72

Votants : /

Assistaient également :

Jean-Marc BOUCHY, Directeur général de services,

Franck BOITTIN, Directeur général adjoint de la direction « Milieux Naturels »

Stéphane SOL, Directeur général adjoint de la direction « Ressources »,

Julie DUFOURD, responsable de la direction « Prévention des risques inondation et innovation »,

Pascale SIMONIN, responsable de la direction « Communication et Développement Durable »,

Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, est désigné secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, le président, François CHOLLEY, informe l'assemblée que le Comité syndical sera reconvoqué en seconde séance.

Cependant, François CHOLLEY a souhaité présenter l'ordre du jour et mettre aux débats les projets de délibérations, sans quorum, par respect des délégués qui se sont déplacés.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur Maxime Charlet, nouveau délégué titulaire désigné par Grand Orly Seine Bièvre pour Viry-Châtillon.

I. LA VIE DU SYNDICAT

- **RENDU DE L'ETUDE GLOBALE SUR LE RUISSELLEMENT, (DIAPORAMA JOINT)**

« Héliori COUPU présente une étude qui a portée sur l'ensemble du périmètre Orge et Yvette et comprend des propositions détaillées sur 7 sous bassins versants.

François CHOLLEY précise que l'étude ne porte pas sur les ruissellements urbains qui relèvent de la gestion des eaux pluviales. Il conclut en indiquant que Héliori COUPU se tient à disposition des communes pour expliquer les résultats, les cartes transmises, les aménagements proposés et les transpositions possibles dans les PLU. »

- **RAPPEL SUR LA CAMPAGNE « BONS GESTES » SUR LES REJETS VERS LES EAUX PLUVIALES, (DIAPORAMA JOINT)**

« François CHOLLEY rappelle le principe de la démarche déjà présentée aux communes. Le kit de matériel sera transmis aux communes début juillet. François CHOLLEY insiste sur le libre accès des supports de communication proposés par le Syndicat que les communes peuvent reprendre, reproduire et adapter aux besoins et à la communication municipale propre à chacun. »

- **PRESENTATION DE L'ARTISTE ET DE L'ŒUVRE CHOISIS POUR LE PROJET « ART ET NATURE EN VALLEE DE L'ORGE » 2EM EDITION, (DIAPORAMA JOINT)**

« François CHOLLEY rappelle également cette démarche déjà présentée et fait part du lauréat Nicolas GRUN (Les Nouveaux Voisins architectes) avec son œuvre nommée « Cellulae ». Il demande que soit ajouté sur site un panneau rappelant la responsabilité des parents vis-à-vis des enfants qui joueraient dans cette œuvre d'art.

Camille BERTINE précise que le choix de cette œuvre est le reflet d'une majorité de votes dans chacun des collèges : les habitants, les élus, le personnel du Syndicat. »

- **INFORMATIONS DIVERSES, (DIAPORAMA JOINT)**

« Franck BOITTIN présente les principales actions récentes d'intervention sur les cours d'eau et milieux naturels, les travaux en cours, les pollutions subies ainsi que l'étude en cours sur les mares du territoire.

Pierre-Jean LE BEC demande la date de couverture de l'Orge à Juvisy.

François CHOLLEY indique que cette couverture date des années 1950 et 1970 en plusieurs phases. Les raisons de l'époque, qui s'avèrent fausses, étaient qu'une rivière couverte ne sent plus et ne déborde plus. Il précise que les travaux actuels de démolition de la couverture sont particulièrement délicats du fait de la présence du collecteur de transport des eaux usées situé le long de l'actuel dalot de la rivière en cours de destruction. »

II. POINTS DE DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Rapporteur : François CHOLLEY

Le document est remis et présenté en séance.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le Rapport de Développement Durable 2024.

« Pascale SIMONIN présente le rapport.

François CHOLLEY indique que ce rapport de développement durable, compte tenu des contraintes budgétaires, a vu son coût divisé par 2, notamment par la réduction du nombre de pages. Néanmoins comme chacun peut le constater la qualité de ce document demeure.

Concernant les travaux relatifs aux inondations, ce rapport en présente peu, portant sur l'année 2024 et non sur les 6 premiers mois de l'année 2025. D'autre part toutes les interventions en rivière demandent de respecter les procédures imposées par l'Etat et l'obtention d'autorisations dont les délais d'instruction sont longs. »

2 BUDGET RIVIERE - COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2024 - AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte administratif et de gestion 2024 et l'affectation des résultats 2024 pour le budget Rivière.

3 BUDGET ASSAINISSEMENT- COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2024 - AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte administratif et de gestion 2024, l'affectation des résultats 2024 pour le budget Assainissement.

« François CHOLLEY constate que les comptes administratifs 2024 ne mettent pas en évidence de difficultés particulières ou de points saillants. En assainissement, les variabilités des recettes issues des opérateurs d'eau potable qui reversent la redevance du Syndicat ne permettent pas une gestion en flux, ni de maîtriser les équilibres recettes/dépenses. Pour ces acteurs, la modification des périmètres d'intervention, la gestion des impayés et les régularisations des soldes annuels en sont les principales raisons.

Pierre Jean LEBEC demande des précisions sur les dépenses de personnel en hausses sur le budget rivière et stables en assainissement.

François CHOLLEY explique que des transferts de certains postes et de plusieurs dépenses du budget assainissement vers le budget rivière expliquent la hausse constatée. Ces ajustements ne seront pas reproduits en 2025 et la stabilité de ces dépenses devrait être obtenue, sachant que les effectifs restent constants. »

4 CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES CONCERNANT LE DEVERSEMENT D'EAUX USEES ENTRE LE SIAAP ET LE SYNDICAT DE L'ORGE

Rapporteur : François CHOLLEY

La présente convention a pour objet de régler les modalités suivant lesquelles le SIAAP accepte de recevoir dans son système d'assainissement les eaux usées en provenance des réseaux de collecte des communes situées sur le territoire du Syndicat de l'Orge et du SIAHVY dont les eaux sont acheminées vers l'usine de Valenton.

La présente convention a également pour objet de régler les modalités techniques et financières concernant le déversement d'eaux usées provenant du périmètre de collecte de la station d'épuration du Moulin Neuf, en cas de surverse, dans le système d'assainissement du SIAAP.

Cette convention remplace les conventions précédentes. Une première convention avait été signée le 4 juillet 1933 entre le département de la Seine et le département de Seine et Oise.

Dans le courant de l'année 1970, le SIAAP a été créé et a reçu la propriété des grands ouvrages d'assainissement de l'ex-département de la Seine ainsi que les droits et obligations s'y rattachant.

De son côté, le Département de l'Essonne a continué à assumer les dettes de l'ancien département de Seine-et-Oise pour les communes situées sur son territoire.

Une nouvelle convention entre le Département de l'Essonne et le SIAAP avait été signée en 1980 par le préfet de l'Essonne, agissant au nom du département de l'Essonne, et par le préfet la Région d'Ile de France, agissant pour le SIAAP, se substituant aux précédentes conventions afin de prendre en compte le développement par le SIAAP de sa capacité épuratoire, avec en particulier la création de la station de Valenton. Elle avait pour objet le recueil et l'épuration des eaux usées des communes de l'Essonne.

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le président à signer une convention avec le SIAAP relative à l'épuration des eaux usées du bassin de collecte de l'orge et de l'Yvette.

5 ELECTION DE MEMBRES DU BUREAU – VACANCE DE POSTE : 1 POSTE DE VICE-PRESIDENT

Rapporteur : François CHOLLEY

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, la délibération N° AG 2020/28 du Comité syndical du 24 septembre 2020 a fixé à 15 le nombre de vice-présidents du Syndicat de l'Orge et à 6 le nombre de conseillers délégués composant le bureau.

Un poste de 9^{ème} Vice-Président est disponible.

Le Comité syndical peut, par délibération, décider de supprimer ce poste ou bien de pourvoir à son remplacement.

Dans cette dernière hypothèse, en application des articles L5211-2 et L2122-7 du CGCT, les vice-présidents et conseillers délégués doivent être élus de manière successive au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé au Comité syndical de procéder à cette désignation.

« François CHOLLEY, en l'absence de quorum, ne souhaite pas ouvrir d'échanges à ce sujet en séance. »

III. QUESTIONS DIVERSES

« Monsieur Cholley, informe l'assemblée que le Comité syndical sera reconvoqué le lundi 30 juin 2025 à 17h00, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, et que s'agissant d'une seconde convocation, conformément à l'article L2121-7 du Code général des collectivités territoriales, il sera délibéré valablement quel que soit le nombre de membres présents. »

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 20h00

Le Président,

François CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE

Le Secrétaire de séance,

Pierre LE FLOC'H

SYNDICAT DE L'ORGE